RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00642
Numéro SIREN : 445 164 429
Nom ou dénomination : BAU CHEVALLIER & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2013 sous le numéro de dépôt A2013/027851

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 2781
LYON

4412364

Dénomination : BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Adresse : 31 rue du Souvenir 69009 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2003B00642
n° d'identification : 445 164 429

n° de dépôt : A2013/027851
Date du dépôt : 19/11/2013

Pièce : Ordonnance du Président

4412364

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

14850T 13 oP 3382 13 316 00008

12 NOV. 2013

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON
- 6 NOV. 2013
SP | CB | GCD | EM

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Frédéric CHEVALLIER,
agissant en qualité de Gérant de la société BAU CHEVALLIER ET ASSOCIES (sté absorbante), société à responsabilité limitée au capital de 126 270 euros, ayant son siège social à Lyon, 31 rue du souvenir, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 445 164 429 RCS de LYON

ET,

Monsieur Philippe BAU,
agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la SOCIETE CROIX ROUSSIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE (sté absorbée), société anonyme au capital de 68 000 euros, ayant son siège social à Lyon, 31 rue du Souvenir immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 302 927 397 RCS de LYON

ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner en qualité de commissaire à la fusion

la société ACC,
3G rue Jeanne Barret
Parc Valmy
21000 DIJON
Représentée par Monsieur Nicolas MORON

qui aura pour mission :
- conformément aux articles L. 236-10, L. 236-23 et L. 236-2 du Code de commerce, d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre BAU – CHEVALLIER & Associés, société absorbante, et SOCIETE CROIX ROUSSIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE, société absorbée ;

- conformément aux articles susvisés et à l'article L. 225-147 du Code de commerce d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à BAU – CHEVALLIER & Associés, société absorbante, par SOCIETE CROIX ROUSSIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE, société absorbée.

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Présentée à LYON,
Le 4.11.2013

Frédéric CHEVALLIER

Philippe BAU

NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA FUSION

	Société absorbante ***BAU – CHEVALLIER & Associés*** SARL au capital de *126 270* euros Siège social : *31 rue du souvenir 69009 LYON* *445 164 429 RCS de LYON*	Société absorbée ***SOCIETE CROIX ROUSSIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE*** Société anonyme au capital de *68 000* euros Siège social : *31 rue du souvenir 69009 LYON* *302 927 397 RCS de LYON*
Activité	Expertise comptable, commissariat aux comptes	Expertise comptable, commissariat aux comptes
Chiffre d'affaires	1 699 449 €	1 255 188€
Total du bilan	3 518 918 €	965 384€
Nombre de salariés	10 salariés	9 salariés
Nom et adresse des Commissaires aux comptes	Pas de commissaire aux comptes	Monsieur Jean Marc Pernet SLYREC, 9 avenue Victor Hugo Espace Lamartine, 69160 Tassin la demi Lune
Nature et montant des apports		Actif net comptable de la société
Type d'opération envisagée	Fusion renonciation dans les conditions du régime spécial de faveur (article 210 A et suivants du CGI)	

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce,

DESIGNONS :

La société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE (ACC)
Représentée par Monsieur Nicolas MORON
3G rue Jeanne Barret
Parc Valmy
21000 DIJON

En qualité de Commissaire à la fusion, conformément aux dispositions légales et réglementaires, en charge d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société BAU - CHEVALLIER & Associés, société absorbante, et la SOCIETE CROIX ROUSSIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE, société absorbée, et d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la SOCIETE CROIX ROUSSIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE à la société BAU - CHEVALLIER & Associés, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

Les dépens visés à l'article 701 du Code de pocédure civile étant liquidés à la somme de : 63.01 € TTC.

FAIT A LYON, le 12 novembre 2013,

LE PRESIDENT

M. FLEURY
POUR LE PRÉSIDENT
[illegible]

LE GREFFIER d'AUDIENCE

I. FIBIAN

GTC LYON
1er ORIGINAL
Répertoire N° 12 NOV. 2013
[illegible] le 12/11/13
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art.495 NCPC)
Le greffier